

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

65X05

REMBOURSEMENT DE TICKETS DE CANTINE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal est informé que plusieurs demandes de remboursement aux frais de tickets de cantine de l'année scolaire 2004 ont été présentées par :

- Mme RODRIGUEZ Catherine
- Mme BERNARD Ariane
- Mme RUIZ Isabelle

Considérant que ces tickets ne sont plus valables pour l'année 2005, il est proposé de leur rembourser respectivement les tickets non utilisés, à savoir :

- 8 tickets x 1,80 € = 14,40 €
- 7 tickets x 1,80 € = 12,60 €
- 5 tickets x 1,80 € = 9,00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- DECIDE de rembourser les sommes de :

- 14,40 € à Mme RODRIGUEZ Catherine
- 12,60 € à Mme BERNARD Ariane
- 9,00 € à Mme RUIZ Isabelle

- PRECISE que les crédits nécessaires au paiement sont prévus au budget.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR	:	33
CONTRE	:	0
ABSTENTION	:	0

Ainsi fait et délibéré